NON A LA CORRIDA !

La SPA demande l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 521.1 du code pénal, qui tolère que des sévices graves et des actes de cruauté soient infligés à des animaux <u>sous couvert de tradition locale</u>.

Nous demandons l'interdiction de la corrida sans aucune exception !

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

<u>Pétition à retourner à</u> **:**

SPA
39, Bd Berthier
75 847 Paris Cedex 17